

COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE

RÈGLEMENT N°2008-16 DU 4 DÉCEMBRE 2008

Afférent aux règles comptables particulières applicables aux comités interprofessionnels du logement (CIL)

Le Comité de la réglementation comptable,

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°98-261 du 6 avril 1998 portant réforme de la réglementation comptable et adaptation du régime de la publicité foncière ;

Vu le décret n°90-102 du 26 janvier 1990 relatif aux obligations comptables des comités interprofessionnels du logement ;

Vu le règlement n°99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif au plan comptable général, modifié par les règlements n°99-08 et n°99-09 du 24 novembre 1999, n°2000-06 du 7 décembre 2000, n°2002-10 du 12 décembre 2002, n°2003-01 et n°2003-04 du 2 octobre 2003, n°2003-05 du 20 novembre 2003, n°2003-07 du 12 décembre 2003, n°2004-01 du 4 mai 2004, n°2004-06, n°2004-07, n°2004-08, n°2004-13, n°2004-15 du 23 novembre 2004, n°2005-09 du 3 novembre 2005 et n°2007-02, n°2007-03 du 14 décembre 2007 et n°2008-01 du 3 avril 2008 (en cours d'homologation) ;

Vu le règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par les règlements n°2004-12 du 23 novembre 2004 et n°2008-12 du 7 mai 2008 (en cours d'homologation) ;

Vu l'avis n°2008-12 du 4 septembre 2008 du Conseil national de la comptabilité relatif aux règles comptables particulières applicables aux comités interprofessionnels du logement (CIL).

Décide :

Article 1

Les règles comptables et de présentation des documents de synthèse des comités interprofessionnels du logement sont complétées conformément aux dispositions du présent règlement et de son annexe.

Article 2

Le présent règlement s'applique aux comptes des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009.

Toutefois, compte tenu des difficultés pour rétablir la situation des droits de réservation lors de la première application du futur règlement, les comités interprofessionnels du logement disposent d'un délai jusqu'au 31 décembre 2010 pour reconstituer les informations relatives au total des droits de réservation. Entre la date de première application du présent règlement et le 31 décembre 2010, seules les informations relatives aux flux de l'année devront être obligatoirement fournies dans l'annexe.

Les changements résultant de l'application des nouvelles règles aux opérations en cours à la date de première application doivent être traités selon les dispositions de l'article 314.1 du règlement n°99-03 du CRC.

ANNEXE

RÈGLES COMPTABLES ET DE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE DES COMITÉS INTERPROFESSIONNELS DU LOGEMENT (CIL)

Sommaire

1 – Cadre comptable des CIL

2 – Réserves réglementaires

3 – Traitement comptable des fonds PEEC et PEAEC

4 – Droits de réservation

5 – Documents de synthèse

1 – Cadre comptable des CIL

Associations régies par la loi de 1901, les comités interprofessionnels du logement (CIL)¹ doivent, en application des dispositions de la loi n°98-261 du 6 avril 1998 portant réforme de la réglementation comptable, appliquer le règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations. Ce dernier renvoi au règlement n°99-03 pour les dispositions générales.

Par ailleurs, les obligations spécifiques applicables aux CIL sont déclinées ci-après.

2 – Réserves réglementaires

L'affectation des résultats des CIL obéit aux dispositions de l'article R.313-33-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH). Cet article précise l'affectation du résultat à des postes de réserves réglementaires dont les conditions de constitution et les modalités de fonctionnement sont prévues aux articles R.313-31-1, R.313-33-2 et R.313-33-3 du CCH.

Les postes relatifs à ces réserves réglementaires sont individualisés au passif du bilan parmi les fonds propres :

1064	Réserves réglementaires
10641	Réserve destinée aux activités non réglementées
10642	Réserve destinée aux activités réglementées
10643	Réserve destinée à l'activité de prêts aux personnes physiques

¹ Le terme générique de CIL correspond aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction mentionnés à l'article R.313-9 (2° a) du code de la construction et de l'habitation.

3 – Traitement comptable des fonds PEEC et PEAEC

NB : Les modalités de fonctionnement des fonds PEEC (participation des employeurs à l'effort de construction) et PEAEC (participation des employeurs agricoles à l'effort de construction) sont identiques. Pour la suite du présent règlement la notion de fonds PEEC regroupe les fonds PEEC et PEAEC.

Selon les dispositions des articles R.313-9, R.313-10, R.313-23 et R.313-24 du CCH, les employeurs peuvent s'acquitter de leurs obligations auprès des CIL selon trois modalités :

- soit sous forme de prêts sans intérêts ;
- soit sous forme de subventions ;
- soit sous forme de fonds en vue de souscriptions de titres de sociétés visées à l'article R.313-23 du CCH.

Pour les versements effectués sous forme de prêts, l'entreprise enregistre une créance et le CIL constate une dette.

Pour les versements effectués sous forme de subventions, ces ressources sont définitivement acquises au CIL et l'entreprise constate une charge déductible de son résultat imposable.

Pour les versements sous forme de fonds en vue de souscription de titres, le CIL reçoit mandat de souscrire les titres et de les remettre à l'entreprise qui les comptabilise à son bilan.

Le traitement comptable des fonds PEEC repose sur les principes suivants :

- maintien de l'utilisation du compte 19 (« *Fonds issus des versements des employeurs à l'effort de construction* ») au passif pour isoler les ressources (et certains emplois) ;
- distinction plus nette entre flux temporaires (réversibles) et flux définitifs (irréversibles) ;
- meilleure ventilation et lisibilité des emplois et ressources ;
- comptabilisation, au compte de résultat, via des comptes de charges et de produits spécifiques qui enregistrent en cours d'année tous les emplois définitifs (subventions versées et prélèvements) et toutes les ressources définitives ;
- transfert du solde des comptes de produits et de charges à la clôture de l'exercice dans un sous-compte spécifique du compte 19 intitulé « *Subventions affectées à des emplois* ».

En application de ces principes, les fonds PEEC doivent être enregistrés selon les mécanismes détaillés ci-après.

(i) Ressources issues des fonds PEEC

Pour les fonds reçus sous forme de prêts, le compte 19 (sous-compte 192) est crédité à la réception des fonds, puis débité lors du remboursement à l'entreprise à l'échéance. Les fonds échus et prescrits, définitivement acquis au CIL, sont comptabilisés dans un compte de produits spécifiques (757).

Pour les fonds reçus en vue de souscriptions de titres, le compte 19 (sous-compte 193) est crédité à la réception des fonds. À la souscription des titres, un compte d'attente est débité (47). Après la remise des titres à l'entreprise, le compte d'attente est soldé par le débit du compte 19 (sous-compte 193) dans lequel la réception initiale des fonds a été enregistrée.

Les fonds reçus sous forme de subventions au titre de la PEEC, y compris notamment les transferts en provenance d'autres collecteurs, les produits de péréquation et/ou mutualisation reçus de l'UESL (Union d'économie sociale pour le logement) et les transformations en subvention de fonds initialement reçus sous d'autres formes, sont comptabilisés dans le compte de produits spécifiques (757) et présentés séparément au compte de résultat.

(ii) Emplois réalisés avec les fonds issus de la PEEC

Les emplois représentatifs d'un actif sont comptabilisés dans un compte d'immobilisations financières (titres ou prêts selon le cas) par application des règles de droit commun, sous réserve de l'adaptation de la nomenclature utilisée.

Les emplois réalisés sous forme de subventions versées au titre de la PEEC, y compris notamment les transferts au profit d'autres collecteurs, les versements à l'UESL dans le cadre des opérations de péréquation et/ou mutualisation, les transformations de créances en subventions et les charges au titre de créances irrécouvrables imputables sur des fonds collectés, sont comptabilisés dans le compte de charges spécifiques (657) et présentés séparément au compte de résultat.

Les prélèvements autorisés sur les fonds collectés pour couvrir les charges des collecteurs sont constatés, au compte de résultat, dans les produits de la gestion courante dans un compte dédié (73) par le débit du compte de charges spécifiques des fonds issus de la PEEC (657).

Les dépréciations imputables sur les fonds collectés sont comptabilisées dans des comptes de dotations et de reprises dédiés (688 et 788), en contrepartie d'un compte spécifique de dépréciations (298).

Les subventions imputables sur des fonds collectés dont les conventions sont signées, mais pour lesquelles il existe des incertitudes quant à l'échéance ou au montant, font l'objet de provisions à la clôture de l'exercice selon les dispositions des articles 312-1 et suivants du règlement n°99-03. Ces provisions, ainsi que toutes les autres provisions imputables sur les fonds collectés, sont dotées et reprises dans des comptes dédiés (688 et 788) en contrepartie d'un sous-compte 19 spécifique (195).

Conformément au mécanisme prévu par le règlement n°99-01 en matière de fonds dédiés, la collecte reçue au cours de l'exercice (usuellement en fin d'année) est transférée au bilan au compte 19 (sous-compte 1912) par le débit du compte 689. Ce montant est repris l'exercice suivant par le crédit du compte 789.

(iii) Solde annuel des charges et produits relatifs aux fonds issus de la PEEC

Les CIL ne disposent d'aucun droit d'affectation sur le solde des charges et produits relatifs aux fonds issus de la PEEC qui doit réglementairement être comptabilisé dans les fonds issus de la PEEC.

Pour garantir la comptabilisation distincte des fonds issus de la PEEC des opérations de gestion, le solde des charges et produits relatifs aux fonds issus de la PEEC est transféré à la fin de l'exercice dans un sous-compte dédié du compte 19 (1911 – « *Fonds affectés à des emplois* »), par le débit d'un compte de charges spécifiques (6578) ou le crédit d'un compte de produits spécifiques (7578) selon que ce solde est créditeur ou débiteur.

4 – Droits de réservation

Les CIL doivent mentionner en annexe toutes les informations nécessaires au suivi en nombre (comptabilité matière) des droits de réservation définis par les articles L.313-26² et R.441-5³ du CCH.

Le suivi en nombre des droits de réservation est effectué à trois stades :

- les droits relatifs aux conventions signées et portant sur des logements qui ne sont pas encore mis à disposition du CIL et qui ne sont donc pas réellement utilisables ;
- les droits relatifs aux logements vides pour lesquels le CIL peut présenter des candidatures aux bailleurs ;
- les droits relatifs à des logements occupés mais pour lesquels le CIL bénéficie d'un droit de suite encore valable.

5 – Documents de synthèse

Les documents de synthèse, bilan (5.1) et compte de résultat (5.2), ont été adaptés en fonction des caractéristiques des CIL.

Des informations complémentaires sont demandées en annexe en sus de celles prévues aux articles 531 et suivants du règlement n°99-03 et déclinées dans les tableaux suivants :

- tableau des flux de trésorerie (5.3) ;
- tableau des immobilisations (5.4) ;
- tableau des amortissements (5.5) ;
- tableau des provisions non imputées sur les fonds collectés (5.6) ;
- tableau des dépréciations non imputées sur les fonds collectés (5.7) ;
- tableau des dépréciations imputées sur les fonds collectés (5.8) ;
- tableau de variation des fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice (5.9) ;
- tableau de variation des fonds issus des versements des employeurs à l'effort de construction (5.10) ;
- tableaux de suivi des droits de réservation (5.11, 5.12 et 5.13) ;
- tableaux des engagements hors bilan (5.14 et 5.15) ;
- tableau relatif à la situation bilantielle par nature de fonds issus de la PEEC (5.16).

² Article L.313-26 du CCH : « *Le contrat de réservation conclu au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction est une convention par laquelle une personne, en contrepartie du versement de fonds issus de cette participation, s'oblige à affecter, pour une durée déterminée, des logements locatifs à l'usage de personnes désignées par son cocontractant.*

Nonobstant toute clause contraire, toute aliénation de ces logements substitue de plein droit l'acquéreur dans les droits et obligations du vendeur, y compris celles résultant du contrat de réservation annexé au contrat de vente. Cette disposition ne s'applique pas aux logements vendus dans les conditions prévues à l'article L. 443-9. »

³ Article R.441-5 du CCH : « *Les bénéficiaires des réservations de logements prévues au deuxième alinéa de l'article L. 441-1 peuvent être l'Etat, les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale, les employeurs, les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, les chambres de commerce et d'industrie et les organismes à caractère désintéressé.[...] ».*

5.1 – Bilan

ACTIF en euros	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles						
- Amortissements et dépréciations						
Immobilisations corporelles						
- Amortissements et dépréciations						
Participations						
- Dépréciations						
Créances sur l'UESL (1)						
- Dépréciations						
Créances rattachées aux filiales et entreprises liées au CIL (1)						
- Dépréciations						
Créances rattachées aux autres participations (1)						
- Dépréciations						
Prêts aux personnes morales et autres organismes (1)						
- Dépréciations						
Prêts aux personnes physiques, y compris mandats de gestion (1)						
- Dépréciations						
Autres immobilisations financières (1)						
- Dépréciations						
Total I	Brut					
	Amortissements et dépréciations					
	Net					

Bilan (suite)

ACTIF en euros	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Actif circulant						
Créances usagers et comptes rattachés (2)						
- Dépréciations						
Créances pour transferts et subventions à recevoir (2)						
- Dépréciations						
Créances UESL - Opérations courantes (2)						
- Dépréciations						
Autres créances (2)						
- Dépréciations						
Valeurs mobilières de placement						
- Dépréciations						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance (2)						
Total II	Brut					
	Dépréciations					
	Net					
Comptes de liaison entre fonds (III)						
TOTAL ACTIF (I + II + III)	Brut					
	Amortissements et dépréciations					
	Net					
(1) Dont à moins d'un an (brut)						
(2) Dont à plus d'un an (brut)						

Bilan (suite)

PASSIF en euros	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Fonds propres						
Fonds associatifs sans droit de reprise						
Écarts de réévaluation						
Réserve destinée aux activités réglementées						
Réserve destinée à l'activité non réglementée de prêts aux personnes physiques						
Réserve destinée aux autres activités non réglementées						
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice						
Subventions d'investissement						
Total I						
Fonds et dettes issus des versements des employeurs à l'effort de construction						
Subventions reçues affectées à des emplois						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Subventions reçues en instance d'affectation à des emplois						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Fonds reçus sous forme de prêts (1)						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Fonds en vue de souscription de titres (1)						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Provisions pour engagements à réaliser						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Total II						

Bilan (suite)

PASSIF en euros	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Provisions						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
Total III						
Autres dettes						
Dettes financières (2) (3)						
Dettes UESL - Opérations courantes (3)						
Dettes pour transferts et subventions à payer (3)						
Autres dettes (3)						
Produits constatés d'avance (3)						
Total IV						
Comptes de liaison entre fonds (V)						
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)						
(1) Dont à moins d'un an						
Dont à plus d'un an						
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque						
(3) Dont à moins d'un an						
Dont à plus d'un an						

5.2 – Compte de résultat

Charges en euros	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Charges courantes non financières (1)						
Sous-traitance intra-groupe						
Achats et charges externes (2)						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Charges de personnel						
Subventions versées						
Politiques nationales						
Filiales et entreprises liées au CIL						
Autres personnes morales						
Personnes physiques						
Fonds versés à d'autres collecteurs financiers						
Opérations de péréquation et de mutualisation - Fonds versés à l'UESL						
Participation au fonds de garantie ANPEEC						
Prélèvements autorisés sur fonds collectés						
Créances irrécouvrables et transformations						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions et aux engagements à réaliser						
Dotations aux amortissements						
Dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Dotations pour engagements à réaliser						
Autres charges						
Total I						

Compte de résultat (suite)

Charges en euros	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3) (4)						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés						
Autres						
Dotations aux dépréciations et aux provisions						
Total IV						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
Transfert des ressources non affectées (VII)						
Solde des opérations sur fonds affectés = Excédent (VIII)						
Total des charges (I + II + III + IV + V + VI + VII + VIII)						
Solde créditeur = Excédent (5) (6)						
TOTAL GÉNÉRAL						
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs						
(2) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées						
(4) Dont intérêts concernant l'UESL						
(5) Dont résultat exceptionnel avant impôt						
(6) Dont plus-values sur les actifs financés avec les fonds PEEC						

Compte de résultat (suite)

Produits en euros	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Produits courants non financiers (1)						
Production vendue						
Production immobilisée						
Prélèvement pour frais généraux						
Autres prélèvements pour frais de gestion						
Prélèvement pour cotisations						
Subventions d'exploitation						
Subventions reçues et fonds assimilés						
Subventions reçues						
Fonds échus et prescrits						
Fonds reçus d'autres collecteurs financiers						
Opérations de péréquation et de mutualisation - Fonds reçus de l'UESL						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, engagements à réaliser et transferts de charges						
Reprises sur amortissements						
Reprises sur dépréciations						
Reprises sur provisions						
Reprises sur engagements à réaliser						
Transferts de charges						
Autres produits						
Total I						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)						
Produits financiers						
De participation (2) (3)						
De prêts aux personnes morales						
De prêts aux personnes physiques						
Des valeurs mobilières de placement (4)						
Autres intérêts et produits assimilés (4)						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement (4)						
Total III						

Produits en euros	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Produits des cessions d'éléments d'actifs						
Autres						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges						
Total IV						
Report des ressources non affectées (V)						
Solde des opérations sur fonds affectés = Déficit (VI)						
Total des produits (I + II + III + IV + V + VI)						
Solde débiteur = Déficit (5) (6)						
TOTAL GÉNÉRAL						
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs						
(2) Dont Produits concernant les entreprises liées						
Revenus des titres de participation						
Revenus des autres formes de participations						
Revenus des créances rattachées						
(3) Dont intérêts concernant l'UESL						
(4) Dont produits issus du placement de trésorerie excédentaire (art. R.313-33-2 du CCH)						
(5) Dont résultat exceptionnel avant impôt						
(6) Dont plus-values sur les actifs financés avec les fonds PEEC						

5.3 – Tableau des flux de trésorerie (en euros)

Rubriques	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Trésorerie initiale						
Trésorerie à l'ouverture						
Incidence des fusions et opérations assimilées						
Total I						
Flux de trésorerie liés aux opérations de recueil de fonds						
Collecte reçue sous forme de subventions						
Collecte nette reçue sous forme de prêts						
Collecte nette reçue en vue de souscriptions de titres						
Transferts et rétrocessions entre collecteurs financiers						
Flux nets de subventions						
Prêts accordés au CIL (Flux nets)						
Prêts accordés par le CIL (Flux nets)						
Fonds nets reçus en vue de souscriptions de titres						
Fonds versés en vue de souscriptions de titres						
Opérations réalisées avec l'ANPEEC						
Flux nets de subventions						
Prêts accordés par l'ANPEEC (Flux nets)						
Prêts accordés à l'ANPEEC (Flux nets)						
Opérations de péréquation et mutualisation UESL						
Flux nets de subventions						
Prêts accordés par l'UESL (Flux nets)						
Prêts accordés à l'UESL (Flux nets)						
Total II						
Flux de trésorerie liés aux opérations d'emploi des fonds						
Subventions versées						
Financements et préfinancements accordés						
Flux nets UESL Politiques Nationales						
Flux nets Prêts accordés aux filiales et entreprises liées au CIL						
Flux nets Prêts accordés autres participations						
Flux nets Prêts accordés aux personnes morales						
Flux nets Prêts accordés aux personnes physiques						
Opérations sur titres de participation						
Souscriptions de titres et assimilées						
Cessions de titres et assimilées						
Total III						

Tableau des flux de trésorerie (suite)

Rubriques	Notes	Fonds issus de la PEEC	Fonds issus de la PEAEC	Gestion courante	Total N	Total N-1
Flux de trésorerie liés aux opérations de fonctionnement						
Produits courants non financiers (a)						
Charges courantes non financières (b)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers (a)						
Charges financières (b)						
Cessions et réductions d'immobilisations						
Autres produits exceptionnels (a)						
Charges exceptionnelles (b) (c)						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les sociétés						
Variation du besoin en fonds de roulement						
Acquisitions d'immobilisations						
Augmentation de dettes financières						
Remboursement de dettes financières						
Variation des capitaux propres						
Total IV						
Trésorerie de clôture V = I + II + III + IV						
(a) Sauf prélèvements, reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et engagements à réaliser et transferts de charges						
(b) Hors transferts de charges et sauf dotations aux amortissements, aux dépréciations, aux provisions et aux engagements à réaliser, et créances irrécouvrables ou transformations						
(c) Sauf valeur comptable des immobilisations cédées						

5.4 – Tableau des immobilisations (en euros)

Rubriques	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Apports, fusions et opérations assimilées (*)	Augmentations		Diminutions			Autres variations (Réévaluations, changement de méthodes, autres) (*)	Situation au bilan de clôture de l'exercice
				Acquisitions, créations et nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions à des tiers et remboursements	Mises hors service, créances transformées ou irrécouvrables	Virements de poste à poste		
Immobilisations incorporelles (I)										
Immobilisations corporelles (II)										
Titres de participation										
Autres formes de participations										
Total Participations										
Créances sur l'UESL - Avances non consolidées										
Créances sur l'UESL - Prêts et avances consolidées										
Total Créances sur l'UESL										
Créances rattachées aux filiales et entreprises liées au CIL										
Créances rattachées aux autres participations										
Prêts aux personnes morales										
Prêts à l'ANPEEC										
Prêts aux collecteurs financiers										
Total Prêts aux personnes morales et autres organismes										
Prêts aux personnes physiques										
Prêts dans le cadre d'un mandat de gestion										
Total Prêts aux personnes physiques et mandats de gestion										
Titres immobilisés (droits de propriété)										
Autres postes d'immobilisations financières										
Total Autres immobilisations financières										
Immobilisations financières (III)										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)										

(*) Colonnes à créer uniquement en cas de nécessité.

5.5 – Tableau des amortissements (en euros)

Rubriques	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Apports, fusions et opérations assimilées (*)	Dotations (1)	Reprises ou diminutions suite à des cessions (1)	Virements de poste à poste	Autres variations (Réévaluations, changement de méthodes, autres) (2) (*)	Situation au bilan de clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles								
Immobilisations corporelles								
TOTAL GÉNÉRAL								
(1) Exploitation								
Exceptionnel								
(2) Dont changement de méthodes								

(*) Colonnes à créer uniquement en cas de nécessité.

5.6 – Tableau des provisions non imputées sur les fonds collectés (en euros)

Rubriques	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Apports, fusions et opérations assimilées (*)	Dotations (1)	Reprises - Provisions utilisées (1)	Reprises - Provisions non utilisées (1)	Autres variations (Réévaluations, changement de méthodes, autres) (2) (*)	Situation au bilan de clôture de l'exercice
Provisions pour litiges Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour risques liés à des participations Autres provisions pour risques								
Provisions pour risques (A)								
Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour restructurations Provisions pour impôts Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices Autres provisions pour charges								
Provisions pour charges (B)								
TOTAL PROVISIONS : A + B								
(1) Exploitation								
Financier								
Exceptionnel								
(2) Dont changement de méthode								

(*) Colonnes à créer uniquement en cas de nécessité.

5.7 – Tableau des dépréciations non imputées sur les fonds collectés (en euros)

Rubriques	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Apports, fusions et opérations assimilées(*)	Dotations (1)	Reprises (1)	Autres variations (Réévaluations, changement de méthodes, autres) (2) (*)	Situation au bilan de clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles (A)							
Immobilisations corporelles (B)							
Titres de participation							
Autres formes de participations							
Total Participations							
Créances sur l'UESL - Avances non consolidées							
Créances sur l'UESL - Prêts et avances consolidées							
Total Créances sur l'UESL							
Créances rattachées aux filiales et entreprises liées au CIL							
Créances rattachées aux autres participations							
Prêts aux personnes morales							
Prêts à l'ANPEEC							
Prêts aux collecteurs financiers							
Total Prêts aux personnes morales et autres organismes							
Prêts aux personnes physiques							
Prêts dans le cadre d'un mandat de gestion							
Total Prêts aux personnes physiques et mandats de gestion							
Titres immobilisés (droits de propriété)							
Autres postes d'immobilisations financières							
Total Autres immobilisations financières							
Immobilisations financières (C)							
Créances usagers et comptes rattachés							
Créances pour transferts et subventions à recevoir							
Créances UESL - Opérations courantes							
Autres créances							
Valeurs mobilières de placement							
Actif circulant (D)							
TOTAL DÉPRÉCIATIONS : A + B + C + D							
(1) Exploitation							
Financier							
Exceptionnel							
(2) Dont changement de méthode							

(*) Colonnes à créer uniquement en cas de nécessité.

5.8 – Tableau des dépréciations imputées sur les fonds collectés (en euros)

Rubriques	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Apports, fusions et opérations assimilées (*)	Dotations	Reprises - Provisions utilisées	Autres variations (Réévaluations, Changement de méthodes, autres) (1) (*)	Situation au bilan de clôture de l'exercice
Titres de participation							
Autres formes de participations							
Total Participations							
Créances sur l'UESL - Avances non consolidées							
Créances sur l'UESL - Prêts et avances consolidées							
Total Créances sur l'UESL							
Créances rattachées aux filiales et entreprises liées au CIL							
Créances rattachées aux autres participations							
Prêts aux personnes morales							
Prêts à l'ANPEEC							
Prêts aux collecteurs financiers							
Total Prêts aux personnes morales et autres organismes							
Prêts aux personnes physiques							
Prêts dans le cadre d'un mandat de gestion							
Total Prêts aux personnes physiques et mandats de gestion							
Titres immobilisés (droits de propriété)							
Autres postes d'immobilisations financières							
Total Autres immobilisations financières							
Immobilisations financières (A)							
Créances pour transferts et subventions à recevoir							
Créances UESL - Opérations courantes							
Autres créances							
Actif circulant (B)							
TOTAL DÉPRÉCIATIONS : A + B							
(1) Dont changement de méthode							

(*) Colonnes à créer uniquement en cas de nécessité.

5.9 – Tableau de variation des fonds propres (en euros)

Rubriques	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Change-ment de méthodes comptables	Affectation du résultat et du report à nouveau	Apports, fusions et opérations assimilées	Reprises de subventions et Autres variations	Situation au bilan de clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise							
Écarts de réévaluation							
Réserve destinée aux activités réglementées							
Réserve destinée à l'activité non réglementée de prêts aux personnes physiques							
Réserve destinée aux autres activités non réglementées							
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice							
Subventions d'investissement							
(-) Subventions d'investissement virées au compte de résultat							
Totaux							

5.10 – Tableau de variation des fonds et dettes issus des versements des employeurs à l'effort de construction (en euros)

Rubriques	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Apports, fusions et opérations assimilées (*)	Flux effectifs de ressources et dotations	Flux effectifs d'emplois et reprises	Transformations	Autres variations	Situation au bilan de clôture de l'exercice
Fonds reçus sous forme de subventions ou assimilés								
Subventions reçues affectées à des emplois (A)								
Participation obligatoire								
Participation volontaire								
Subventions reçues en instance d'affectation à des emplois (B)								
Participation obligatoire (B1)								
Participation obligatoire directe								
Collecte en provenance de l'UESL								
Collecte en provenance des collecteurs constructeurs								
Participation volontaire (B2)								
Total 1 = A + B								
Fonds reçus sous forme de prêts								
Participation obligatoire (C)								
Participation obligatoire reçue des employeurs (C1)								
Participation obligatoire non échue								
Participation obligatoire échue et non prescrite								
Fonds reçus des collecteurs financiers (C2)								
Fonds reçus de l'UESL (C3)								
Fonds reçus de l'ANPEEC (C4)								
Participation volontaire (D)								
Participation volontaire non échue								
Participation volontaire échue et non prescrite								
Total 2 = C + D								

Tableau de variation des fonds et dettes issus des versements des employeurs à l'effort de construction (suite)

Rubriques	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Apports, fusions et opérations assimilées (*)	Flux effectifs de ressources et dotations	Flux effectifs d'emplois et reprises	Transformations	Autres variations	Situation au bilan de clôture de l'exercice
Fonds reçus en vue de souscriptions de titres								
Participation obligatoire (E)								
Fonds reçus des employeurs								
Fonds reçus des collecteurs financiers								
Participation volontaire (F)								
Total 3 = E + F								
Provisions pour engagements à réaliser								
Subventions à verser (G)								
Financement de politiques nationales								
Filiales et autres entreprises liées								
Autres participations								
Autres personnes morales								
Personnes physiques bénéficiaires								
Personnes physiques bailleurs								
Transferts à verser à d'autres collecteurs financiers (H)								
Participation au fonds de garantie ANPEEC (I)								
Total 4 = G + H + I								
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2 + 3 + 4)								

(*) Colonne à créer uniquement en cas de nécessité.

5.11 – Tableau de suivi en nombre des droits de réservation placés (Droits de réservation relatifs aux logements occupés)

Rubriques par catégories de bailleurs	Notes	Stock à la clôture de l'exercice précédent (A)	Apports, fusions et opérations assimilées (B) (*)	Logements libérés au cours de l'exercice (C)	Attributions effectuées au cours de l'exercice (D)	Restitutions temporaires aux bailleurs (E)	Droits placés expirés au cours de l'exercice (F)	Stock à la clôture de l'exercice (G=A+B-C+D+E-F)
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
TOTAL (Droit de suite uniquement)								

(*) Colonne à créer uniquement en cas de nécessité.

5.12 – Tableau de suivi en nombre des droits de réservation à placer (Droits de réservation relatifs aux logements libres)

Rubriques par catégories de bailleurs	Notes	Stock à la clôture de l'exercice précédent (A)	Apports, fusions et opérations assimilées (B) (*)	Nouveaux droits utilisables obtenus (C)	Réintégration des droits relatifs aux logements libérés au cours de l'exercice (D)	Attributions effectuées au cours de l'exercice (E)	Restitutions temporaires aux bailleurs (F)	Droits à placer expirés au cours de l'exercice (G)	Stock à la clôture de l'exercice (H=A+B+C+D-E-F-G)
Droits de réservation en droit de suite									
...									
...									
Droits de réservation en désignation unique									
...									
...									
...									
TOTAL GÉNÉRAL									
		Exercice n	Exercice n-1						
Loyers d'inoccupation versés aux bailleurs									

(*) Colonne à créer uniquement en cas de nécessité.

5.13 – Tableau de suivi en nombre des droits de réservation obtenus au titre des conventions signées (Droits de réservation relatifs aux logements non encore livrés)

Rubriques par catégories de bailleurs	Notes	Stock à la clôture de l'exercice précédent (A)	Apports, fusions et opérations assimilées (B) (*)	Droits de réservation obtenus (1)				Mises à disposition effectives par les bailleurs (E)	Annulations et opérations assimilées (F)	Stock à la clôture de l'exercice (G=A+B+C+D-E-F)
				Financements par prêts		Financements par subventions et apports en capital				
				Nombre de droits (C)	Montants des financements	Nombre de droits (D)	Montants des financements			
Droits de réservation en droit de suite										
...										
...										
...										
Droits de réservation en désignation unique										
...										
...										
...										
TOTAL GÉNÉRAL										

(1) Conventions signées au cours de l'exercice

(*) Colonne à créer uniquement en cas de nécessité.

5.14 – Tableau des engagements hors bilan (en euros)

Rubriques	Notes	Exercice N	Exercice N-1
Octroi de prêts			
...			
...			
...			
Garanties accordées (à ventiler au tableau 15)			
...			
...			
...			
Total des engagements donnés relatifs à la PEEC			
Avals, cautions, garanties			
Redevances crédit-bail restant à courir			
Crédit-bail mobilier			
Crédit-bail immobilier			
Autres engagements donnés			
Engagement de retraite			
Engagements donnés divers			
Total des engagements donnés de gestion courante			
Total des engagements donnés			
Fonds à recevoir sous forme de prêts			
...			
...			
...			
Garanties reçues			
...			
...			
...			
Total des engagements reçus relatifs à la PEEC			
Avals, cautions, garanties			
Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail restant			
Crédit-bail mobilier			
Crédit-bail immobilier			
Autres engagements reçus			
Total des engagements reçus de gestion courante			
Total des engagements reçus			

5.15 – Tableau de variation des engagements donnés liés aux garanties accordées à des tiers au titre de l'emploi des fonds issus des versements des employeurs à l'effort de construction (en euros)

Rubriques par catégories de bailleurs	Notes	Situation au bilan de clôture de l'exercice précédent	Apports, fusions et opérations assimilées (*)	Nouveaux engagements	Engagements réalisés	Engagements expirés ou annulés	Autres variations	Situation au bilan de clôture de l'exercice
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
...								
Total des engagements donnés								

(*) Colonne à créer uniquement en cas de nécessité.

5.16 – Situation bilantielle par nature de fonds issus de la PEEC (en euros)

ACTIF	Notes	Activité réglemen-tée	Activité non réglementée		Fonds issus de la PEEC Total N	Fonds issus de la PEEC Total N-1
			Prêts aux personnes physiques	Autres activités non réglemen-tées		
Actif immobilisé (1)						
Participations						
- Dépréciations						
Créances sur l'UESL (2)						
- Dépréciations						
Créances rattachées aux filiales et entreprises liées au CIL (2)						
- Dépréciations						
Créances rattachées aux autres participations (2)						
- Dépréciations						
Prêts aux personnes morales et autres organismes (2)						
- Dépréciations						
Prêts aux personnes physiques, y compris mandats de gestion (2)						
- Dépréciations						
Autres immobilisations financières (2)						
- Dépréciations						
Total I						
Actif circulant						
Créances pour transferts et subventions à recevoir (3)						
- Dépréciations						
Créances UESL - Opérations courantes (3)						
- Dépréciations						
Autres créances (3)						
- Dépréciations						
Total II						
Comptes de liaison entre fonds (III)						
TOTAL ACTIF (I + II + III)						
(1) Dont Titres et prêts art. R.313-33-3 du CCH (brut)						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						

Situation bilantielle par nature de fonds issus de la PEEC (suite)

PASSIF	Notes	Activité réglementée	Activité non réglementée		Fonds issus de la PEEC Total N	Fonds issus de la PEEC Total N-1
			Prêts aux personnes physiques	Autres activités non réglementées		
Fonds propres						
Fonds associatifs sans droit de reprise						
Réserve destinée aux activités réglementées						
Réserve destinée à l'activité non réglementée de prêts aux personnes physiques						
Réserve destinée aux autres activités non réglementées						
Total I						
Fonds et dettes issus des versements des employeurs à l'effort de construction						
Subventions reçues affectées à des emplois						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Subventions reçues en instance d'affectation à des emplois						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Fonds reçus sous forme de prêts (1)						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Fonds en vue de souscription de titres (1)						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Provisions pour engagements à réaliser						
Participation obligatoire						
Participation volontaire						
Total II						
Autres dettes						
Dettes financières (2)						
Dettes UESL - Opérations courantes (2)						
Dettes pour transferts et subventions à payer (2)						
Total III						
Comptes de liaison entre fonds (IV)						
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)						
(1) Dont à moins d'un an						
Dont à plus d'un an						
(2) Dont à moins d'un an						
Dont à plus d'un an						